

**Réunion du conseil de quartier Faubourg de l'Arche
du 12 mai 2015 à 20h
Compte-rendu synthétique**

PRESENTS

Elus

Marie-Pierre LIMOGES, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale et à la Ville numérique
Marion JACOB-CHAILLET, adjointe au Maire déléguée au quartier Faubourg de l'Arche, Présidente du conseil de quartier Faubourg de l'Arche

Représentants de la vie locale

Guillemette ALEZAIS, Alexandre BAUME, Christophe BRESSY, Céline CHICHA,
Sandrine COHEN-SOLAL, Pascal DAUTHUILLE, Allain GAIRAUD, Laure GRYNBAUM,
Olivier MARMAGNE, Nicole POZZI, Danièle RIOU-VUAGNEUX.

ABSENTS

Représentants de la vie locale

Jawad BOU ANTOUN, Jérémy BROUILLAUD, Jean-Paul CASANOVA, Béata CHEVAL,
Isabelle CROVILLE, Marcelle DI STEFANO, Nathalie DUTANG, Christelle FAVARD, Nathalie FAYOL,
Quentin GHESTEMME, Abdelkrim LEMGHAIRBAT, Corinne MAUREL,
Emilienne M'BANZA, Pascal MINGUENAUD, Anne-Marie MONEGIER du SORBIER – GUILLAUT, Catherine RUFFIN, Dawuth SAUVERIN, Yassir ZIANI.



Fonctionnaires

Bruno GUELPA, Directeur du Secrétariat général
Isabelle de CHAMPSAVIN, Responsable Démocratie Locale – Service Vie des Quartiers
Vanessa MANIERE, Responsable Démocratie Locale – Grands Projets

Madame Marie-Pierre LIMOGES ouvre la séance du conseil de quartier. Le quorum n'étant pas atteint elle demande à ce que la tenue du conseil de quartier soit approuvée par décision collective des membres présents.

Elle désigne une secrétaire de séance Madame Nicole POZZI.

Madame Marion JACOB-CHAILLET déroule l'ordre du jour en précisant qu'il est prévu à la fin de la réunion, un temps d'échange avec le public de 30 minutes.

Le compte-rendu de la réunion du 2 avril 2015 est approuvé.

I. Etat d'avancement des groupes de travail

1. Espaces verts

Rapporteur : Monsieur MARMAGNE

Espace Nelson Mandela

Les membres du groupe de travail « voirie - espaces publics / parcs et jardins » ont été invités au mois de janvier à réfléchir sur l'aménagement d'un espace situé dans le parc Nelson Mandela (libre dernièrement de toute occupation).

Le maître d'œuvre a présenté le 2 avril lors de la réunion du conseil de quartier, l'esquisse du projet d'aménagement, en présence de Madame Sylvie GUETTIER, Directrice adjointe du service des espaces verts.

Les conseillers de quartier ont alors émis des propositions suite à cette présentation, souhaitant obtenir un bon équilibre entre le pratique et l'esthétique.

Ainsi, en priorité ils ont demandé que le mur pour les jeux de ballons soit plus large, qu'un panneau de basket, un filet de tennis et des buts de football puissent y être matérialisés.

Suite à ces demandes, les croquis du mur pour jeux de ballons et de balles ont été modifiés.

Ce mur a été redimensionné (plus haut et plus large). Il sera végétalisé côté rue de manière à minimiser son impact visuel fort depuis la rue Saint Lô.

Il faut imaginer un mur de 3.65m de haut, doublé par un grillage de 5.20m de haut s'élevant le long du trottoir face aux immeubles existants.

Des chiffrages sont en cours par les entreprises pour pouvoir réaliser les travaux durant l'été 2015.

Concertation square Rafael

Diagnostic

- Points positifs : trame arborée, avec des sujets à maturité, en connexion avec son environnement
 - Points négatifs : à l'échelle humaine espace minéralisé qui s'apparente à une rue.
- ⇒ Cet espace n'est ni un jardin, ni un espace de rencontre, ni un espace de jeux

Diagnostic technique :

- Plan des réseaux afin que le projet compose avec ses contraintes
- Servitudes et accès pompiers : présence de bandes non constructibles et non végétalisables.

Partage du socle de connaissance du terrain:

- Sur l'existant :
 - o Quels usages favoriser ?
 - o Quels usages encadrer – limiter ?
 - o Quelles nuisances à supprimer ?
- Sur le devenir :
 - o Reste un lieu de passage ?
 - o Devienne un lieu de destination :
 - Maintenir les jeux ? (quel type, quelle tranche d'âge)
 - Ramener plus de nature ?
 - Dans un cadre de démarche participative et d'écogestion ?

Réactions des conseillers de quartier :

- Plus qu'un lieu de passage
- Seule structure de jeux dans le quartier où les tout petits évoluent en toute sécurité (les autres tranches d'âge ne sont pas dans cet espace)
- Seul endroit où les enfants peuvent (apprendre à) faire du vélo, de la trottinette, des jeux de ballons, permis par un sol en enrobé
Donc, attention à ne pas faire disparaître ces pratiques
- Garder – aménager des espaces pour s'asseoir.
 - o La question des bancs est évoquée. Il y en a très peu. Les bancs ont été supprimés dans beaucoup d'endroits à cause des nuisances sonores nocturnes : ils favorisaient le regroupement d'individus. Cet espace est très sonore, le moindre bruit résonne.
 - o Possibilité de conserver un espace sur les pieds de façade pour s'asseoir – pratique actuelle- ?
 - o La végétalisation des pieds de façade est-elle judicieuse au regard des usages « sauvages » du soir ?

Bilan

- Réflexion sur ces propositions, en prenant en compte l'antagonisme d'usage selon la tranche horaire de la journée, ce qui est récurrent sur l'espace public
⇒ garder un espace de jeux pour les plus petits, tout en n'excluant pas les autres tranches d'âge.
La deuxième phase de la concertation a eu lieu le 21 avril.

Stratégie Paysagère

La ville va se doter d'un outil expérimental, opérationnel et participatif qui sera mis en place sur l'ensemble du territoire : « la stratégie paysagère et d'écologie urbaine ». L'objet de cette mission, pilotée par l'agence Coloco, est d'assister la ville dans la définition et la mise en place de cette stratégie, d'assurer une expertise pour l'aider à formaliser ce projet, d'identifier et mobiliser un réseau d'acteurs potentiels, de diagnostiquer les perceptions, l'état et les modalités de gestion de la nature en ville, d'engager un programme d'actions permettant de valoriser et de communiquer la transition, vers les nouveaux modes de gestion. Une fois

définie, la stratégie servira alors de guide d'aménagement et de gestion, d'outils de pédagogie et de communication pour produire les résultats concrets à court et long terme. Coloco a présenté sa stratégie paysagère et écologique lors d'une réunion de lancement qui s'est tenue le 14 avril 2015 devant les membres des conseils de quartier, du conseil des seniors et des associations Espace et des jardins partagés, intéressés par le projet. La mission se déroule en 3 étapes : définition du projet (février – mai 2015), étude et diagnostic (avril - décembre 2015) et élaboration de la stratégie d'intervention (janvier – août 2016). La phase étude et diagnostic consiste donc à réaliser des diagnostics en marchant dans chacun des quartiers de la ville afin d'analyser le terrain et de connaître la relation entre les courbevoisiens et les espaces verts, le végétal et les paysages de la ville et de co-construire une vision partagée du territoire.

La visite du quartier Faubourg de l'Arche a lieu le 21 mai.

2. Evènementiel

Projet « Faubourg de l'Arche - Terre des Abeilles »

Rapporteur : Madame JACOB-CHAILLET

Des essaims d'abeilles vont être installés dans les ruches des différents parcs du quartier. Cette démarche s'inscrit dans un projet pédagogique, destiné aux enfants des écoles et du VAL. Les enfants pourront découvrir et observer la vie des abeilles, leur rôle, la fabrication et la récolte du miel sans danger. En effet, les voies d'entrée et de sortie pour les abeilles se trouvent à plus de 2,50m de hauteur et les ruches possèdent des parties vitrées.

Installation du premier essaim le jeudi 7 mai à 10h en présence des apiculteurs et des enfants.

Une exposition des travaux des enfants est prévue le 12 juin au parc Nelson Mandela

Un marché pour le Faubourg

Rapporteur : Madame GRYNBAUM

Dans le cadre de la création d'un marché aux comestibles une commission s'est réunie au cours d'un conseil de quartier, qui a permis de mener une réflexion sur les besoins des habitants et l'offre existante.

Actuellement le commerce sédentaire présent sur le quartier ne présente ni l'ampleur, ni une diversification satisfaisante, ni pour les résidents, ni pour les personnes qui y travaillent.

L'aménagement du quartier ne permettant pas d'envisager le développement du commerce sédentaire faute de réserve foncière et de locaux adéquats et en nombre suffisant, il semble opportun de créer un marché aux comestibles en plein air.

De ce travail de réflexion sont ressorties plusieurs pistes concernant cette création de marché.

⇒ Tout d'abord son créneau horaire

Le choix s'est porté sur le créneau 15h-21h. Ce choix s'est fait en fonction des habitudes des habitants du quartier. En effet, il s'agit d'une population active qui travaille en journée et qui rentre tard le soir. Un horaire en soirée paraît donc adapté pour satisfaire tout le monde : autant ceux qui sont disponibles dans la journée que ceux qui rentrent tard à leur domicile.

Cet horaire a également le mérite de drainer les gens travaillant à proximité lorsqu'ils quittent leur travail.

Cela augmentera la fréquentation de ce marché et aura un vrai bénéfice sur sa pérennité ; car plus il y a d'acheteurs, plus les commerçants restent et continuent à venir.

⇒ Sa fréquence

2 fois par semaine : ce qui permet à ce marché de bien s'ancrer dans le quartier. Une fois par semaine ne permet pas aux habitants de se créer des habitudes. Par contre 2 fois par semaine offre la possibilité d'un vrai rendez-vous, cela crée une véritable offre de proximité.

Concernant les jours, initialement choisis le mardi et vendredi, ce sont les mercredis et vendredis qui ont été retenus. En effet, le mardi soir pose le problème du dépôt des encombrants sur les trottoirs pour leur ramassage le mercredi matin.

⇒ La composition de ce marché

Pour être fréquenté, ce marché doit avoir un nombre de commerçants suffisamment important pour offrir une vraie diversité et proposer des produits que l'on ne trouve pas dans le quartier.

Des commerces de bouche tels que : boucher, charcutier, traiteur, rôtière, primeur, fromager, poissonnier, maraicher...ont pleinement leur place. Ces commerces seront complétés par des stands de vêtements, chaussures, linges de maison, mercerie, bijoux fantaisie et bien d'autres.

Une trentaine de stands est attendue ; parmi ces stands une demande de commerçants « bio » va être demandée au prestataire, gestionnaire du marché.

Une rencontre est organisée entre des conseillers de quartier souhaitant travailler sur ce sujet, et le prestataire choisi.

⇒ La mise en place et sa localisation

Ce marché a ouvert début septembre 2015 et est localisé sur la rue Léonard de Vinci : des escalators jusqu'à la place devant le Starbucks.

Fête des Plantes

Rapporteur : Madame COHEN-SOLAL

Le samedi 18 avril 2015 a eu lieu un nouvel événement sur le quartier du Faubourg « la 1^{ère} fête des plantes ». Cette manifestation s'est déroulée de 9h à 18h et 25 exposants étaient présents. Il y avait des fleuristes de Courbevoie (boutiques et marchés) mais également des horticulteurs et des pépiniéristes de différentes régions.

Les associations en rapport avec l'événement ont également été conviées.

Cette journée a été forte en couleurs et en senteurs ; les premiers retours ont été positifs tant des commerçants présents que des visiteurs. Cet événement pourrait être reconduit chaque année et permettrait ainsi une animation printanière de notre quartier.

3. Tranquillité publique

Rapporteur : Madame Guillemette ALEZAIS

La commission tranquillité publique relaie aux conseillers de quartier les retours de la police municipale concernant plusieurs points de crispations du quartier :

- Parkings
- Rue Gaultier
- Rue des Fauvelles – Impasse des Tournelles
- Avenue Puvis de Chavannes
- Stationnement gênant
- Parking EPHAD
- Problème d'insécurité
- Scooters
- Incivilités – prises de contact avec les commerçants et les gardiens d'immeubles
- Présence de chiens dangereux dans le quartier
- Sécurisation – plan vigipirate
- Médiateurs

Après un exposé complet, les conseillers de quartier souhaitent obtenir des précisions sur certains points :

- Etat des trottoirs rue Gaultier
Les services du conseil départemental sont sollicités. Le mobilier urbain ne sera pas déplacé, car les voitures se gareraient sur le trottoir
- Les contrôles de vitesse rue Gaultier : quelle utilité à 20 mètres du feu rouge ?
Ce dispositif est mis en place à proximité afin de sécuriser le carrefour pour les enfants.
Le terre-plein devant la boulangerie se révélerait être un point fixe opportun pour une bonne visibilité du feu.
- Réflexion sur le sens de circulation du bus rue Gaultier (uniquement dans un sens), sachant que le double sens de la rue reste indispensable
- Le stationnement en surface demeure difficile (manque de places en surface, manque d'attrait du stationnement en souterrain). Cela engendre beaucoup de véhicules stationnant sur les trottoirs de la rue Gaultier.
- Un « plateau » ne peut pas y être envisagé (trop dangereux)
- Quelles actions sont possibles sur cette voie départementale ?
Un aménagement en voie apaisée ; ce secteur entre dans le cadre du programme « quartier apaisé ».
- Avenue de l'Arche : dégradation de la propreté, graffitis. Cela a été signalé à la ville.
La ville fait enlever tous les graffitis (si les murs relèvent de propriétés privées, la ville doit auparavant obtenir une autorisation)

- L'escalator du Monoprix ne fonctionne pas le we
- Rue Schweitzer depuis la rue de Normandie : détection de bateaux qui n'ont plus de joints
- Rue Eugène Caron : la limitation de la vitesse à 40km/h est signalée mais non respectée
- Rue de Rouen : trottoirs à refaire (aménagement avec de grands rebords qui empêcherait les voitures d'y stationner)

La séance est levée à 21h40.

Madame Marion JACOB-CHAILLET
Adjointe au Maire
Déléguée au quartier Faubourg de l'Arche

Madame Marie-Pierre LIMOGÉ
1^{ère} adjointe au Maire
Déléguée à la démocratie locale
et à la Ville numérique

Madame Nicole POZZI
Conseillère de quartier Faubourg de l'Arche
Secrétaire de séance